Office Polynésien de l'Habitat

Polynésie française
Le mardi 12 décembre 2023
N° N° 121220231008/DRI/SRH

DÉCISION

portant subdélégation de signature de Monsieur Mickaël GUICHARD,
Directeur des ressources et de l'innovation, au profit des agents placés sous son autorité

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT

VU la délibération n° 79-22 AT du 1er février 1979 modifiée relative à l'Office Polynésien de l'Habitat ;

VU l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office Polynésien de l'Habitat » ;

VU l'arrêté n° 1651/CM du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Oraihoomana TEURURAI en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » ;

VU la décision n° 270920230731/DRI/RH/dt du 27 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Mickaël GUICHARD, Directeur des ressources et de l'innovation ;

DÉCIDE

Laeticia TOROMONA

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Laeticia TOROMONA responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
2. Les bordereaux d'envoi et de transmission ;
3. Au titre des ressources humaines, et pour l'ensemble des agents :
   - 3.1. Les congés et documents d'information relatif aux heures de délégation ;
   - 3.2. Les pièces justificatives des mandats de paie, titres de recette et certificats administratifs ;
   - 3.3. Les documents relatifs aux heures supplémentaires (autorisation, état du réalisé, état liquidatif de calcul) ;
   - 3.4. Les attestations de travail et de salaire ;
   - 3.5. Les formulaires de la CPS (accident du travail, maternité, indemnité journalière, etc.) ;
   - 3.6. Les déclarations d'accident du travail ;
   - 3.7. Les correspondances adressées à l'administration relatives à l'aménagement des horaires hebdomadaires.

Jillis LEMAIRE

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Jillis LEMAIRE, responsable adjoint du service des ressources humaines, en charge du développement des compétences, à l'effet de signer, au nom du Directeur

Office Polynésien de l'Habitat : Rue Afarerii – Pirae – B.P. 1705 – 98 713 Papeete Tahiti – Polynésie Française
☎: (689) 40 46 36 36 – 🖷: (689) 40 46 36 99 - N° TAHITI 002758 – ✉: dg@oph.pf
www.oph.pf

SOCOTEC ISO 9001

général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laeticia TOROMONA, responsable du service des ressources humaines, la subdélégation de signature visée à l'article 1 est donnée à Madame Jillis LEMAIRE.

Heiva GAUTHIER

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Heiva GAUTHIER, gestionnaire au service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Heirava MARUHI

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Heirava MARUHI, gestionnaire au service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Hinatea TUAIVA

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Hinatea TUAIVA, gestionnaire au service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Mayma LENOIR

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Mayma LENOIR, assistante au service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Mareva HOURTAL

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Mareva HOURTAL, gestionnaire au service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Véronique WILLIAMS

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Véronique WILLIAMS, responsable du service call center secrétariat, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
2. Les congés et documents d'informations relatifs aux heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Tamara FEARMAN

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique WILLIAMS, responsable du service call center secrétariat, la subdélégation de signature visée à l'article 8 est donnée à Madame Tamara FEARMAN, responsable adjointe du service Secrétariat et Call center.

Raymond TENIARO

Article 10 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Raymond TENIARO, responsable du service des moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
2. Les congés, permissions et documents d'informations relatifs aux heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Sandrina ITCHNER

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raymond TENIARO, responsable du service des moyens généraux, la subdélégation de signature visée à l'article 10 est donnée à Madame Sandrina ITCHNER, responsable adjointe du service des moyens généraux.

James NORDHOFF

Article 12 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur James NORDHOFF, responsable du service des marchés publics, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
2. Les congés et documents d'informations relatifs aux heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Valentin TEHEI

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur James NORDHOFF, responsable du service des marchés publics, la subdélégation de signature visée à l'article 12 est donnée à Monsieur Valentin TEHEI, adjoint au responsable du service des marchés publics.

Heimanu TEIHOTAATA

Article 14 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Heimanu TEIHOTAATA, responsable du service informatique et archives, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes les attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
2. Les congés et documents d'informations relatifs aux heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Kokeei PAUTEHEA

Article 15 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Heimanu TEIHOTAATA, responsable du service informatique et archives, la subdélégation de signature visée à l'article 14 est donnée à Madame Kokeei PAUTEHEA, responsable adjoint du service informatique et archives.

Christine PAIE

Article 16 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Christine PAIE, gestionnaire des achats, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Tehani SCHREYER

Article 17 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Tehani SCHREYER, assistante du Directeur des ressources et de l'innovation, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, toutes les attestations relevant du service fait intervenant dans son périmètre de compétence et d'intervention.

Article 18 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication sur le site intranet et avant diffusion sur le site internet de l'établissement.

Article 19 : La décision n° 202306071010 du 07 juin 2023 est abrogée.

Fait à Pirae le 12 décembre 2023

Date de publication : 12 DEC. 2023

Le Directeur des Ressources et de l'innovation

Mickaël GUICHARD

POLYNÉSIE FRANÇAISE OFFICE POLYNÉSIEN DE L'HABITAT PAPEETE TAHITI

Office Polynésien de l'Habitat ✉ : Rue Afarerii – Pirae – B.P. 1705 – 98 713 Papeete Tahiti – Polynésie Française
☎: (689) 40 46 36 36 – 🖷: (689) 40 46 36 99 - N° TAHITI 002758 – ✉: dg@oph.pf
www.oph.pf

SOCOTEC ISO 9001